



CONTRAT DE PAYS DU CONTRAT DE PAYS CŒUR D'HERAULT 2008 – 2013

PROGRAMME ANNUEL 2013 - Fiche Projet Détaillée (FPD)

Titre du projet : PROJET LOCAL DE SANTE EN PAYS CŒUR D'HERAULT

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE GLOBAL DE L'ACTION

Référence à l'objectif stratégique de la Charte et du Contrat de Pays	Le projet s'inscrit dans l'axe stratégique III intitulé : « La cohésion sociale, un cadre de vie humain pour le bien-être de tous » et vise à répondre à l'objectif opérationnel « Adapter à la nouvelle démographie les services publics et à la personne ».
---	---

COORDONNES DU PORTEUR DE PROJET

Maître d'ouvrage Forme juridique	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
Adresse Tél. / fax/ courriel Personne à contacter	18 Avenue Raymond Lacombe 34 800 CLERMONT L'HERAULT Tel : 04 67 44 39 74 / Fax : 04 67 44 38 97 contact@coeur-herault.fr Lauriane COTTEL, lauriane.cottel@coeur-herault.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	MONTANT (TTC)	%
Investissement	<input checked="" type="checkbox"/>		
Montant total de l'opération		60.000,00 €	
Montant pour l'année 2013		60.000,00 €	
AUTOFINANCEMENT		18.000,00 € (dont 12.756,00 € dans le cadre de la mise à disposition à la MLJ Cœur d'Hérault)	
SUBVENTIONS TOTALES :		42.000,00 €	
Détail des subventions :			
ETAT (ARS)		30.000,00 €	
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT		12.000,00 €	
Partenaires techniques (Lister les contacts CG34 / CR LR / ETAT)		Christine BERGE (Conseil Général de l'Hérault, PADT) Gilbert RIEU (Agence Départementale de la Solidarité, CG34) Dominique KELLER (Agence Régionale de la Santé LR, Direction de la Santé Publique et de l'Environnement)	

Un dossier a-t-il déjà été déposé ? • auprès de quel Service ? • date de dépôt ? • dossier VT CPER ? • dossier LEADER ?	CG	CR	Etat	UE
---	----	----	------	----

ARGUMENTAIRE DU PROJET	
<p>Contexte, problématique et historique de l'action (et notamment la cohérence avec des schémas directeurs ou le lien avec des opérations préalables)</p>	<p>Contexte Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault a toujours mis en avant l'importance de l'existence de services publics accessibles et de qualité, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Or sur le territoire, l'augmentation importante et régulière de la population (+25% en 10 ans) et son vieillissement font considérablement augmenter les besoins en termes de soins. Si cette demande augmente, l'offre, en revanche, est menacée (âge avancé des médecins en exercice, manque d'attractivité de certaines zones pour les professionnels...).</p> <p>En répondant à l'appel à projet de la DATAR « Santé et territoire » en 2003, il a, dans un premier temps, ciblé son action vers le public jeune (15-25 ans), en partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault. Mais rapidement, il a semblé indispensable d'initier une démarche plus globale ; c'est pourquoi le SYDEL s'est engagé en 2008 dans l'élaboration de son Projet santé de territoire.</p> <p>Problématique Le SYDEL souhaite donc, en 2013, poursuivre la mise en œuvre, l'animation et le suivi de ce projet, dans le cadre d'un contrat local de santé (dispositif local de coordination de la mise en œuvre des programmes de santé publique régionaux).</p> <p>Historique Le projet santé de territoire a débuté par la création d'une Commission santé, instance informelle de concertation des différents acteurs du territoire et source de projets partagés. Afin d'anticiper la mise en place d'un contrat local de santé, la Commission a lancé en 2008 la réalisation d'un diagnostic, qui a révélé plusieurs éléments préoccupants – notamment la permanence des soins, la pédopsychiatrie, et les urgences – et a dégagé des priorités stratégiques locales ainsi qu'un plan d'actions. En 2011, le SYDEL s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon. Ce contrat, signé en février 2013, vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit pour trois ans un plan d'actions selon les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permanence des Soins et Aide Médicale Urgente, • Santé mentale des jeunes, • Panier de services en santé publique. <p>Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des moyens de l'action publique du territoire, la mise en œuvre de cette action s'effectuera dans un cadre partenarial avec la Mission Locale des Jeunes du Cœur d'Hérault. Cette coopération existe de longue date et s'est précédemment concrétisée par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un Réseau Santé Jeunes, financé par le Conseil Régional, • La mise en place d'un Espace Ecoute et Paroles Jeunes, financé par le Conseil Régional et le Conseil Général, • L'élaboration d'une étude sur la sexualité des jeunes, • La réalisation d'enquêtes pour la définition du projet local de santé.

Lieu de réalisation, secteur géographique impacté	Le secteur géographique concerné est celui du Pays Cœur d'Hérault. Ce dernier représente trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Lodévois-Larzac et Clermontais), soit 77 communes au total.
Bénéficiaires de l'action (publics cibles et secteur géographique d'impact)	Le public cible est constitué par l'ensemble de la population du territoire, soit plus de 70 000 habitants, ainsi que par l'ensemble des acteurs (élus, institutions, professionnels) intervenant dans le domaine de la santé et du médico-social.
Intérêt de l'action au regard du projet stratégique de développement du Pays	<p>Le projet local de santé s'inscrit au sein de la stratégie globale du Pays. En effet, il répond à deux des quatre lignes directrices du SYDEL :</p> <ul style="list-style-type: none">- « Union et organisation des acteurs du territoire, animation territoriale et processus participatif actif et consolidé »,- « La cohésion sociale, un cadre de vie humain pour le bien-être de tous ». <p>Ces principes fondamentaux sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels. Dans le cas du projet local de santé, il s'agit d'adapter à la nouvelle démographie les services publics et à la personne.</p>

<p>Critère 1 : facteur développant et structurant du projet pour le territoire</p>	<p>Le projet concerne l'ensemble du territoire du Pays, soit 77 communes. Le public cible est constitué par l'ensemble de la population du territoire, soit plus de 70 000 habitants, ainsi que par l'ensemble des acteurs (élus, institutions, professionnels) intervenant dans le domaine de la santé et du médico-social.</p> <p>La mission santé s'inscrit au sein de la stratégie globale du Pays Cœur d'Hérault, en favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'union et l'organisation des acteurs du développement, à partir d'une mise en relation et d'une coordination, afin de mettre en cohérence leurs actions et obtenir une cohésion territoriale, - l'adaptation des services publics à la nouvelle démographie, en accompagnant et en coordonnant des projets répondant à des besoins clairement identifiés sur l'ensemble du territoire. <p>Trois axes principaux ont été mis en avant dans le diagnostic santé en 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Disposer des moyens indispensables pour favoriser un meilleur accès aux soins en Pays Cœur d'Hérault, - Axe 2 : Développer et organiser les infrastructures nécessaires à un meilleur aménagement du territoire, - Axe 3 : Accompagner et soutenir la prévention en Cœur d'Hérault. <p>Les missions proposées précédemment s'inscrivent dans ce cadre et déclineront de manière opérationnelle l'ensemble de ces axes.</p>
<p>Critère 2 : concertation et gouvernance</p>	<p>La mission santé se fondera sur les orientations validées par le Comité syndical du SYDEL.</p> <p>La contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé et la mise en œuvre des différents projets s'appuieront sur la Commission Santé du Pays ainsi que sur les instances prévues dans le contrat (comité de pilotage / comité technique).</p>
<p>Critère 3 : intérêt et impact vis-à-vis du facteur environnemental</p>	<p>L'observatoire santé du Pays Cœur d'Hérault, créé à partir de 2013, s'intéressera notamment à la thématique de la santé liée à l'environnement. On développera ainsi l'analyse de données diverses afin de mettre en avant les atouts et faiblesses du territoire dans ce domaine (qualité de l'eau, impacts des pesticides...).</p> <p>La mission santé pourra également s'assurer que les constructions réalisées dans le cadre des projets suivis (pôle pédopsychiatrique notamment) prennent suffisamment de mesures favorables à l'environnement.</p>
<p>Critère 4 : intérêt et impact vis-à-vis du facteur social</p>	<p>L'un des principaux objectifs de la mission santé est bien la préservation de la qualité de vie, à partir d'une juste considération de la personne et d'un cadre de vie animé, afin de satisfaire les besoins fondamentaux des individus et conserver un lien social facteur d'intégration et de cohésion.</p>
<p>Critère 5 : intérêt et impact vis-à-vis du facteur économique</p>	<p>Le projet peut avoir des impacts directs sur l'économie résidentielle en favorisant l'attractivité du territoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de nouveaux professionnels de santé, soucieux de trouver des conditions de travail satisfaisantes, • L'arrivée de nouveaux habitants, souvent à la recherche d'une proximité des services à la personne, notamment dans le domaine de la santé, mais également d'une certaine qualité de vie, qui passe en premier lieu par la garantie d'un état de santé satisfaisant

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION
CONTENU DETAILLE DE L'ACTION & MODALITES DE MISE EN OEUVRE
<p>Dans le cadre du contrat, la mission santé devra donc s'attacher à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et animer la Commission Santé ainsi que les instances liées au contrat, • Assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions développées dans le cadre des trois axes citées précédemment, • Créer un Observatoire de la Santé sur le territoire, • Informer la population et les acteurs locaux de l'avancée des travaux et des actions. <p>Le pilotage est assuré par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, en lien avec l'ARS. Les actions citées précédemment nécessitent le recrutement d'une chargée de mission (1 ETP) sur le Pays. Une mutualisation des moyens est alors prévue avec la Mission Locale Jeunes dans le cadre d'une convention de mise à disposition, valable pour l'année 2013. Notons enfin que la chargée de mission effectuera également 23% d'un ETP pour le compte de la Mission Locale Jeunes, dans le cadre du projet d'Espace Santé Jeunes (ESJ) mis en place en 2011. Elle assurera alors l'animation du réseau de professionnels du territoire et l'inscription de l'ESJ au sein du contrat de santé en cours d'élaboration. Cette fonction sera tout à fait complémentaire de la mission réalisée pour le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.</p>

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION (suite)
ELEMENTS FINANCIERS

Budget prévisionnel 2013 :

		Année 2012 Montant TTC
DEPENSES FONCTIONNEMENT	- Chargé de mission et frais de déplacement	45.520,00 €
	- Frais d'animation du réseau (journées professionnelles...)	4.500,00 €
	-Frais d'animation de l'observatoire (achat de données, publication...)	3.500,00 €
	- Frais divers (téléphone, fourniture, frais postaux, achat de données, documentation...)	3.480,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	-Achat d'un logiciel pour l'observatoire	3.000,00 €
TOTAL		60.000,00 €

ANIMATION ET PARTICIPATION	
Date de la validation par le Conseil de Développement	13/11/2012
Date de la validation par le Comité Local de Pilotage	
Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration de l'action (groupes de travail, comités de pilotage, réunions...)	Comité syndical du SYDEL Commission Santé et groupes de travail
Description du dispositif de concertation prévu pour le suivi de l'opération	Comité syndical du SYDEL Commission Santé Instances de gouvernance du contrat local de santé Réunions de présentation du CLS aux acteurs locaux et à la population

EVALUATION	
<p>OBJECTIFS POURSUIVIS</p> <p>CRITERES QUANTITATIFS (indicateurs de résultats)</p> <p>CRITERES QUALITATIFS (indicateurs de réalisation)</p>	<p style="text-align: center;">Indicateurs prévus dans le Contrat Local de Santé :</p> <p><u>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des éléments programmés dans le CLS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions mises en œuvre ○ Calendrier : observation des écarts ○ Moyens financiers : moyens effectivement consacrés par les partenaires. • Implication et participation de la population et des professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de modalités de communication pour le coordinateur (adresse mail, numéro de téléphone...) connues de la population et des professionnels. ○ Nombre d'actions d'information à destination de la population et nombre de participants en lien avec les priorités du CLS. ○ Nombre d'actions d'information à destination des professionnels de santé et modalités de communication. ○ Nombre de professionnels de santé impliqués dans les actions du CLS. • Couverture géographique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de services contenus dans le Panier de services mis à disposition depuis Gignac, Lodève et Clermont l'Hérault. ○ Répartition territoriale des différentes actions. • Transversalité, mise en cohérence des différents politiques publiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre et typologie des partenaires (institutions, associations, élus, professionnels de santé...) impliqués dans les actions du CLS. ○ Nombre et contenu des actions communes à plusieurs partenaires mises en œuvre, ○ Nombre de partenaires impliqués dans une action. • Ancrage des partenariats et des actions à long terme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Durée des actions. ○ Caractère pluriannuels des projets conduits. <p><u>Indicateurs d'évaluation des résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'outils visant à évaluer les actions et services mis en œuvre dans le cadre du CLS au profit des populations. <p>Capacité à expliquer une reconduction ou un abandon d'action (pertinence des objectifs, efficacité de l'action, efficience de l'action).</p>
REMARQUES EVENTUELLES	